

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Le 16 Décembre 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 10 Décembre 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, VEILLON, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{alc}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

516 - OBJET : Révision des Tarifs communaux 2026

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer annuellement, sur la fixation des tarifs applicables aux différents services municipaux. Au titre de l'exercice 2026, M. le Maire propose au Conseil Municipal, de maintenir les tarifs au niveau de 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

☞ Fixe ainsi qu'il suit les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Repas scolaire maternel à compter du 1^{er} janvier 2026

Tranche QF	Prix du repas maternel
0 à 400 Euros	2,64 €
401 à 600 Euros	2,90 €
601 à 850 Euros	3,13 €
851 à 1250 Euros	3,36 €
Plus de 1251 Euros	3,58 €

Repas scolaire élémentaire à compter du 1^{er} Janvier 2026

Tranche QF	Prix du repas élémentaire
0 à 400 Euros	2,92 €
401 à 600 Euros	3,26 €
601 à 850 Euros	3,52 €
851 à 1250 Euros	3,76 €
Plus de 1251 Euros	4,00 €

Repas scolaire maternel et élémentaire pour les enfants résidents hors Lesparre et scolarisés sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2026

Tranche QF	Prix du repas
0 à 400 Euros	3,23 €
401 à 600 Euros	3,59 €
601 à 850 Euros	3,87 €
851 à 1250 Euros	4,13 €
Plus de 1251 Euros	4,42 €

Tarif accueil périscolaire pour les enfants de Lesparre à compter du 1^{er} Janvier 2026

Tranche QF	Coût heure
0 à 400 Euros	0,53 €
401 à 600 Euros	0,59 €
601 à 850 Euros	0,66 €
851 à 1250 Euros	0,69 €
Plus de 1251 Euros	0,72 €

Tarif accueil périscolaire enfants résidents hors Lesparre scolarisés sur la commune au 1^{er} janvier 2026

Tranche QF	Coût heure
0 à 400 Euros	0,65 €
401 à 600 Euros	0,71 €
601 à 850 Euros	0,78 €
851 à 1250 Euros	0,85 €
Plus de 1251 Euros	0,93 €

Tarif repas communes ou E.P.C.I. à compter du 1^{er} janvier 2026

▶ Repas	5,70 €
▶ Repas Multi-accueil (crèche)	4,75 €
▶ Goûters	0,38 €

Tarif de restauration municipale à compter du 1^{er} janvier 2026

▶ Repas livrés à domicile	7,04 €
▶ Repas livrés à la R.P.A.	7,04 €
▶ Repas occasionnel et administration sans livraison	6,44 €
▶ Repas occasionnel et administration avec livraison	7,18 €

Concession dans les cimetières à compter du 1^{er} janvier 2026

Emplacements temporaires

- Champs commun 5 ans (bordures comprises) 2,30 X 1,10 m
- Concession temporaire pleine terre 15 ans (bordures comprises) 1,30 x 3,00 m ↗ 500€

Emplacement pour caveau 1 ou 2 places superposées (bordures comprises) 1,30 x 3,00 m

- Concession trentenaire ↗ 750 €
- Concession cinquantenaire ↗ 1 500 €

Emplacement pour caveau 3 places et plus (bordures comprises) 2,30 x 3,00 m

- Concession trentenaire ↗ 975 €
- Concession cinquantenaire ↗ 1 625 €

Emplacement pour case columbarium

- Case au columbarium 15 ans ↗ 500 €
- Case au columbarium 30 ans ↗ 975 €
- Case au columbarium 50 ans ↗ 1 625 €

Les dépôts en dépositaire au-delà de 3 mois : 100,00 € / mois

Occupation du domaine public – à compter du 1^{er} janvier 2026

I. OCCUPATION POUR TRAVAUX - Hors travaux communaux

NOTA : Minimum de perception : quelle que soit la nature et la durée de la demande d'occupation un minimum de 15 Euros sera facturé

1. Stationnement de véhicule en zone réglementée	La journée ↗	15,00 €
	La semaine ↗	30,00 €
2. Dépôt provisoire de matériel sur le domaine public <i>(benne, palissade, matériel de chantier, etc...)</i>	Par semaine de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} incluse ↗	2,50 € /m ² utilisé
	Par semaine Au-delà de la 4 ^{ème} ↗	6,30 € /m ² utilisé
3. Échafaudages posés ou suspendus	Par semaine de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} incluse ↗	2,50 € /ml
	Par semaine Au-delà de la 4 ^{ème} ↗	6,30 € /ml
4. Survol du domaine public par des flèches ou grues	Par mois ↗	15,00 €
5. Autres occupations non prévue ci-dessus	Par mois ↗	15,00 €

II. OCCUPATION COMMERCIALE

1. Terrasses – Étalage (à l'année)	de 0 à 5 m ²	↻	50 € /an
	De 5 à 10 m ²	↻	150 € /an
	De 10 à 25 m ²	↻	300 € /an
	Au-delà de 25 m ²	↻	600 € /an
2. Terrasses – Étalage (du 1^{er} Avril au 15 Octobre)	de 0 à 5 m ²	↻	25 € /période
	De 5 à 10 m ²	↻	75 € /période
	De 10 à 25 m ²	↻	150 € /période
	Au-delà de 25 m ²	↻	300 € /période
3. Chevalet	Droit fixe	↻	20 € /an
4. Occupation dans le cadre de manifestations commerciales organisées par tout organisme privé, public ou associatif (braderie, solde, marché de Noël etc...)	Forfait	↻	30 € /manifestation

5. Marché tarif	Abonnés trimestriels	↻	De 1 à 5 ml → 60 € puis 13 €/ml supplémentaire
	Abonnés semestriels	↻	De 1 à 5 ml → 115 € puis 24 €/ ml supplémentaire
	Abonnés annuels	↻	De 1 à 5 ml → 220 € puis 44 €/ ml supplémentaire
	Passagers	↻	De 1 à 5ml → 6 € puis 1,10 € / ml supplémentaire
7. Camion magasin	Forfait	↻	65 €/jour
8. Cirques et spectacles ambulants	Forfait intra-muros (centre-ville ; zone intérieure aux boulevards ; Saint Trélody	↻ ↻ ↻ ↻	5 m ² de sol utilisé → 6 € 10 m ² de sol utilisé → 11 € 20 m ² de sol utilisé → 20 € Par tranche de 10 m ² supplémentaire → 10 €
	Forfait	↻	110 €/jour
9. Vide-greniers brocantes		↻	2,50 € du ml
10- Forains et manèges	Forfait journalier	↻ ↻ ↻ ↻	5 m ² de sol utilisé → 6 € 10 m ² de sol utilisé → 11 € 20 m ² de sol utilisé → 20 € Par tranche de 10 m ² supplémentaire → 10 €
	Forfait 2 jours	↻ ↻ ↻ ↻	5 m ² de sol utilisé → 11 € 10 m ² de sol utilisé → 21 € 20 m ² de sol utilisé → 35 € Par tranche de 10 m ² supplémentaire → 10 €
	Forfait 5 jours	↻ ↻ ↻ ↻	5 m ² de sol utilisé → 25 € 10 m ² de sol utilisé → 48 € 20 m ² de sol utilisé → 90 € Par tranche de 10 m ² supplémentaire → 10 €
10- Forains et manèges	Forfait plus de 5 jours	↻ ↻ ↻ ↻	Forfait 5 jours + 5 m ² de sol utilisé → 6 € / jour supplémentaire 10 m ² de sol utilisé → 11 € / jour supplémentaire 20 m ² de sol utilisé → 20 € / jour supplémentaire Par tranche de 10 m ² supplémentaire → 10 € / jour supplémentaire

Service commun urbanisme- Tarifs applicables aux communes adhérentes – au 1^{er} janvier 2026

Permis de construire	100 €
Permis de construire avec Autorisation de Travaux sur ERP	110 €
Permis modificatif	95 €
Permis de démolir	95 €
Permis d'aménager	155 €
Déclaration préalable de travaux	80 €
Autorisation de travaux sur ERP	65 €
Autorisation d'enseigne	75 €
Certificat d'urbanisme (Cub)	55 €
Transfert de permis de construire	50 €
Transfert de déclaration préalable de travaux	50 €
Transfert de déclaration préalable de travaux modificative	50 €
Arrêté de retrait/ arrêté de prorogation	25 €
Renseignements divers donnés aux résidents des communes adhérentes et rédaction de courriers administratifs divers	50 € - Forfait trimestriel

Location des salles communales – à compter du 1^{er} janvier 2026

	Associations, Partis politiques, Syndicats, Administrations Publiques			Particuliers résidents		Particuliers non-résidents		Entreprises organismes privés	
	Journée* ou soirée	Demi-journée*	Journée et soirée*	Journée	Week-end*	Journée	Week-end	Journée	½ Journée
Espace F. Mitterrand	140 €	65 €	250 €	300 €	600 €	400 €	800 €	700 €	400 €
Saint Trélody	80 €	50 €	100 €	125 €	250 €	250 €	500 €	500 €	300 €
Salle du Conseil Municipal	50 €	30 €	80 €					80 €	50 €
La Vigne	50 €	30 €	80 €	30 €		50 €		80 €	50 €
La Forêt	50 €	30 €	80 €	30 €		50 €		80 €	50 €

*Journée de 8h30 à 18h00

*Demi-journée de 8h30 à 12h30 ou de 14h00 à 18h00

*Soirée de 18h00 à 09h00 (sauf pour les salles La Vigne et La Forêt de 18h00 à 24h00)

*Week-end du vendredi 18h00 au lundi matin 09h00

Les salles peuvent être exceptionnellement louées à l'heure avec un minimum légal de mise en recouvrement de 15 €.

Vente de bois à enlever – à compter du 1^{er} janvier 2026

Chêne :

- En vrac et non écaillé : **40,00 €** le stère enlevé sur place
- Rangé et nettoyé : **50,00 €** le stère enlevé sur place

Pins ou autres :

- En vrac et non écaillé : **15,00 €** le stère enlevé sur place
- Rangé et nettoyé : **20,00 €** le stère enlevé sur place

Service bibliothèque – à compter du 1^{er} janvier 2026

- Non restitution d'un livre : prix d'achat du livre

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20251216-516-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 17/12/2025



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD